



CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 21/03/2026



ID : 085-218500650-20260320-2026_026-DE

Nbre de conseillers en exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le 20 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h15 sous la présidence de M. Jean-François BORDRON, doyen d'âge.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, AUTIN Séverine, BASTIDE Cédric, BEGAUD Laura, BESSON Pierre-Jean, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, FONTENEAU Valentin, GAUTHIER Marie, GILBERT Jocelyne, GRAVELEAU Franck, GUERIN Fabrice, GUICHETEAU Sarah, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MEUNIER Jean-Michel, MORAND Damien, MORANDEAU Valérie, MOREAU Julie, RAVON Nicolas, REMAUD Tony, ROCHETEAU Lydie, SADET Marie-Paule, SOUCHET Véronique et VALIN Stéphanie.

Mme Julie MOREAU est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2026_026

OBJET : ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

A obtenu :

M. GRAVELEAU Franck : 27 voix

Monsieur Franck GRAVELEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Julie MOREAU

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Franck GRAVELEAU



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 21/03/2026

ID : 085-218500650-20260320-2026_027-DE



Nbre de conseillers en exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le 20 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h15 sous la présidence de M. Franck GRAVELEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, AUTIN Séverine, BASTIDE Cédric, BEGAUD Laura, BESSON Pierre-Jean, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, FONTENEAU Valentin, GAUTHIER Marie, GILBERT Jocelyne, GRAVELEAU Franck, GUERIN Fabrice, GUICHETEAU Sarah, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MEUNIER Jean-Michel, MORAND Damien, MORANDEAU Valérie, MOREAU Julie, RAVON Nicolas, REMAUD Tony, ROCHETEAU Lydie, SADET Marie-Paule, SOUCHET Véronique et VALIN Stéphanie.

Mme Julie MOREAU est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2026_027

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu l'article L2122-2 du CGCT permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif réel du Conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du Conseil municipal de Chavagnes-en-Pailles est de 27, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 8,

Considérant que dans le Conseil précédent, le nombre d'adjoints était de 6,
Il est proposé de fixer le nombre de poste d'adjoints à 7.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE la création de 7 postes d'adjoints au Maire ;
- CHARGE M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection des 7 adjoints au Maire

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Julie MOREAU

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Franck GRAVELEAU



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 21/03/2026



ID : 085-218500650-20260320-2026_028-DE

Nbre de conseillers en exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le 20 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h15 sous la présidence de M. Franck GRAVELEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, AUTIN Séverine, BASTIDE Cédric, BEGAUD Laura, BESSON Pierre-Jean, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, FONTENEAU Valentin, GAUTHIER Marie, GILBERT Jocelyne, GRAVELEAU Franck, GUERIN Fabrice, GUICHETEAU Sarah, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MEUNIER Jean-Michel, MORAND Damien, MORANDEAU Valérie, MOREAU Julie, RAVON Nicolas, REMAUD Tony, ROCHETEAU Lydie, SADET Marie-Paule, SOUCHET Véronique et VALIN Stéphanie.

Mme Julie MOREAU est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2026_028

OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué. Il est constaté qu'une liste de 7 candidats aux fonctions d'adjoints au Maire est déposée, conduite par Monsieur Guillaume ARNAUD. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Suite au dépouillement, Monsieur le Maire proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 27
- majorité requise : 14

La liste conduite par Monsieur Guillaume ARNAUD a obtenu 27 voix.

Sont proclamés élus adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- ⇒ Guillaume ARNAUD, premier adjoint
- ⇒ Stéphanie VALIN, deuxième adjointe
- ⇒ Nicolas RAVON, troisième adjoint
- ⇒ Valérie MORANDEAU, quatrième adjointe
- ⇒ Philippe MAINGOURD, cinquième adjoint
- ⇒ Jocelyne GILBERT, sixième adjointe
- ⇒ Jean-Michel MEUNIER, septième adjoint

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*La secrétaire de séance,
Julie MOREAU*



Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Franck GRAVELEAU

